Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250410-2025_03_28-DE

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires et** Bernadette BAUMGARNER **membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	41

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-28 – Attribution d'une subvention à l'association « La Ressourcerie 90 »
Rapporteur : Bernard CERF

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250410-2025_03_28-DE

Depuis 2010, le service Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Sud Territoire collabore avec l'association INSERVET devenue « LA RESSOURCERIE 90 » née de la fusion d'Inservet et Chamois.

Dans une démarche de développement durable, l'association propose un accompagnement et une activité aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.
La Ressourcerie 90 responsabilise ses salariés dans les diverses missions qui leur sont confiées tout en leur faisant bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté.

Plusieurs secteurs d'activités sont valorisés par les salariés de la Ressourcerie 90 avec 4 grands axes : récupérer, recycler, rénover et animer des ateliers, afin de donner une seconde vie à des produits qui auraient pu être détruits ou qui auraient généré des pollutions.
Nombre total de salariés :
- Conventionnement de 85,26 postes équivalent temps plein en insertion
- 23 postes permanents

En 2024, l'association a accompagné 30 salariés en CDDi, résidant dans le sud Territoire de Belfort. Les différentes activités couvrent l'ensemble du Territoire de Belfort, avec une réelle volonté de maintenir des chantiers à Delle et Grandvillars.

Répartition des parcours :
18 parcours à la Ressourcerie de Grandvillars
7 parcours au chantier Espaces verts à Delle
5 parcours au sein des activités de l'association à Belfort
Le partenariat avec la CCST permet de couvrir 2 postes de ressourciers dans les déchetteries de Fêche l'Eglise et Florimont.

L'association sollicite le renouvellement d'une subvention de 14 000 € pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'attribuer une subvention de 14 000 € à l'association « La Ressourcerie 90 »**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le MERCREDI 23 AVR. 2025

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE